



# Construire ensemble

Université   
de Montréal  
et du monde.

## Décoloniser la recherche à l'Université de Montréal :

*Réflexions sur les bases nécessaires au développement  
d'une stratégie institutionnelle*

Rapport 1: perspectives des personnes chercheuses,  
étudiantes et d'organismes autochtones impliqués en  
recherche\*

Février 2025

\* Ce rapport reflète les réflexions du comité et vise à alimenter la réflexion institutionnelle sur la décolonisation de la recherche. Il ne constitue pas une position officielle de l'institution. Ce premier rapport met en lumière la perspective des chercheur·e·s, des étudiant·e·s, et d'un nombre d'organismes autochtones impliqués dans divers projets de recherche. Un deuxième rapport sur la perspective des acteur·ice·s institutionnel·l·es sera publié plus tard en 2025.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MOTS D'INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. MEMBRES DU COMITÉ</b> .....	<b>4</b>
<b>3. OBJECTIFS POURSUIVIS</b> .....	<b>4</b>
<b>4. ACTIVITÉS RÉALISÉES</b> .....	<b>5</b>
<b>5. SURVOL DES ÉCRITS</b> .....	<b>6</b>
5.1 Un passé non reluisant en recherche .....	6
5.2 La sécurisation culturelle.....	7
5.3 Enjeux liés à l'actualisation de la recherche.....	9
5.4 Les enjeux entourant la propriété intellectuelle.....	14
5.5 La représentation .....	14
5.6 Perspectives divergentes sur la recherche en contexte autochtone et critiques de la décolonisation de la recherche .....	15
5.7 Les bonnes pratiques .....	16
<b>6. CONSULTATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE DE L'UDEM</b> .....	<b>17</b>
6.1 Les enjeux liés à l'éthique au niveau institutionnel.....	17
6.2 Les enjeux liés à la méthodologie .....	19
6.3 Les enjeux liés à la sécurisation culturelle .....	21
6.4 Les enjeux liés à la représentation.....	21
6.5 Les enjeux liés à la réciprocité .....	22
<b>7. CONSULTATIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES : ENJEUX ET OPPORTUNITÉS</b> .....	<b>22</b>
7.1. Les enjeux identifiés.....	23
7.2. Les opportunités identifiées.....	24
<b>8. RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>25</b>
8.1 Améliorer la compréhension des réalités autochtones et de la recherche auprès des communautés .....	25
8.2 Faciliter la mise en place des processus de soutien à la recherche et à l'évaluation éthique qui reconnaissent et prennent pleinement en compte les réalités autochtones.....	26
8.3 Adapter les procédures académiques et d'évaluation des carrières professorales aux spécificités de la recherche en milieu autochtone.....	27
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>29</b>

## 1. Mots d'introduction

C'est avec enthousiasme que nous présentons le rapport final des travaux du Comité de la décolonisation de la recherche. Mis sur pied en mai 2023 et soutenu par une subvention des *Chaires de recherche du Canada – Mise en œuvre d'un projet du Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du PCRC*, ce comité paritaire avait pour but de dresser un portrait des enjeux entourant la recherche partenariale avec les Premières Nations, les Métis et les Inuit de manière à proposer des orientations visant à faciliter et à améliorer la qualité de la recherche auprès des personnes autochtones et des communautés.

Le travail et l'engagement des membres du comité et la participation de personnes et d'organismes qui ont généreusement accepté de partager avec nous leurs expériences en recherche ont permis d'identifier les défis actuels en matière de recherche auprès des Premiers Peuples à l'Université, et de proposer des pistes d'amélioration et des stratégies dont plusieurs ont déjà été intégrées au Plan d'action Place aux Premiers Peuples 2024–2029.

Au cours d'une période de 12 mois, le comité a pu échanger sur plusieurs questions et ainsi orienter les travaux. Afin de bien comprendre les enjeux et défis rencontrés, une recension des écrits a été menée en portant attention à la littérature issue du milieu de la recherche et des penseurs et penseuses autochtones qui mènent leurs travaux au Québec et au Canada. Cette recension initiale et les échanges du comité ont permis d'identifier les grands thèmes à prendre en compte dans la recherche en contexte autochtone, soit les enjeux liés à *l'éthique au niveau institutionnel*, à *la méthodologie*, à *la sécurisation culturelle*, à *la représentation des personnes issues des Premiers Peuples en recherche*, et les *enjeux de réciprocité*.

Ces thèmes ont ensuite été examinés avec la communauté de chercheurs et chercheuses à l'UdeM. Puis, des rencontres avec des organismes autochtones au Québec ont eu lieu afin de bien intégrer leurs perspectives aux travaux. Les travaux du comité de décolonisation de la recherche auront permis de produire le rapport *Décoloniser la recherche à l'Université de Montréal : réflexions sur les bases nécessaires au développement d'une stratégie institutionnelle*.

Nous souhaitons reconnaître l'apport important de Pascale Ouellet aux travaux du comité. Pascale, qui travaillait au Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation comme adjointe à la vice-rectrice, avait grandement à cœur les dossiers EDI et Place aux Premiers Peuples. Elle a notamment contribué à la rédaction de la demande pour la

subvention ayant permis la tenue des travaux du comité, et a participé aux travaux du comité jusqu'à son décès en février 2024. Nous souhaitons honorer sa présence au comité et sa contribution aux travaux.

Enfin, nous souhaitons remercier le programme des Chaires de recherche du Canada et son programme d'Allocation relative à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (numéro d'octroi CRCES-2022-00028), pour le soutien financier ayant permis la réalisation de ces travaux.

Annie Pullen Sansfaçon

Présidente du comité de la décolonisation de la recherche

Vice-rectrice associée aux relations avec les Premiers Peuples, Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques

## 2. Membres du comité

Le comité est composé de personnes autochtones et allochtones occupant divers rôles au sein de l'Université.

Annie Pullen Sansfaçon, professeure titulaire, École de travail social, Titulaire de la CRC ReParE sur la recherche partenariale et l'*empowerment* des jeunes vulnérabilisés et vice-rectrice associée aux relations avec les Premiers Peuples

Yvette Mollen, professeure agrégée, Département de linguistique et de traduction

Karine Millaire, professeure adjointe, Faculté de droit

Pierre Haddad, professeur retraité / associé, Département de pharmacologie et physiologie

Mathieu Boivin, doctorant, sciences humaines appliquées, et coordonnateur et chargé de cours, Programmes en études autochtones

Karine Awashish, Coop Nitaskinan et doctorante en sociologie (Université Laval)

Ana Kancepolsky Teichmann, étudiante à la maîtrise en littérature comparée et assistante de recherche pour le comité de décolonisation

Remerciement à Jonathan Abitbol, Conseiller principal RPP par intérim, Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques qui a soutenu la finalisation de ce rapport.

## 3. Objectifs poursuivis

Lors de sa mise sur pied, le comité de décolonisation de la recherche avait pour objectifs de :

- 1) Définir les contours de la recherche autochtone ainsi que ses défis et zones d'ombre en contexte universitaire, et plus spécifiquement dans celui de l'UdeM;
- 2) Établir les conditions de succès des partenariats de recherche avec des communautés autochtones et constituer un corpus d'orientation à cet effet.

#### 4. Activités réalisées

Durant son mandat, le comité a réalisé plusieurs activités, dont l'établissement d'une méthodologie et d'un plan de travail pour mener ses travaux à terme. Une recension des écrits a permis d'identifier une première série d'enjeux relatifs à la recherche autochtone, principalement dans le milieu de la recherche québécoise et canadienne. Puis, en décembre 2023, le comité a tenu une activité de consultation auprès des membres de la communauté UdeM pour comprendre le point de vue des chercheurs et chercheuses de même que celui des étudiantes et étudiants. Un questionnaire en ligne a également été rendu accessible afin de permettre plus largement aux chercheuses et chercheurs investis dans la recherche autochtone à l'UdeM de partager leur expérience et leur lecture des enjeux les plus pressants auxquels fait face la recherche autochtone. De plus, deux membres du comité ont participé à une rencontre tenue en dehors du contexte des travaux du comité de la décolonisation de la recherche, avec d'autres chercheuses et chercheurs autochtones travaillant en contexte autochtone. Comme ces discussions ont été tenues en dehors des activités du comité, elles ne sont pas recensées dans le rapport, mais elles ont tout de même permis de constater l'adéquation toujours actuelle avec la recension présentée dans ce document. Enfin, des consultations avec des représentants et représentantes d'organisations et de communautés autochtones ayant un lien avec la recherche ont été réalisées pour mieux comprendre les enjeux vécus depuis leur perspective.

L'ensemble des activités menées par le comité a permis de brosser un portrait qui inclut les voix des différents agents ayant participé à des activités de recherche encadrées par l'UdeM. Un résumé de chaque activité réalisée par le comité est présenté dans les sections qui suivent. À partir des travaux de lecture et des consultations, il a été possible d'élaborer une liste de recommandations pour l'UdeM, laquelle est présentée à la fin de ce rapport.

## 5. Survol des écrits

La littérature concernant la recherche autochtone, en milieu autochtone ou avec des Autochtones, a fait ressortir un nombre d'enjeux qui semblent récurrents<sup>1</sup>.

### 5.1 Un passé non reluisant en recherche

D'abord, la recherche en contexte autochtone a beaucoup évolué depuis les dernières années, passant principalement d'une recherche « sur » à une recherche « avec » les communautés ou les personnes autochtones. La recherche *sur* les Autochtones se faisait à leurs dépens, depuis une perspective coloniale objectifiante et, souvent, au détriment de leur santé (Funnel *et al.*, 2020). L'histoire de la recherche autochtone est directement liée à la colonisation, et elle a servi d'instrument et de justification, par exemple, à la dépossession territoriale, et des savoirs ancestraux (par exemple, géopiraterie, biopiraterie) ou à la création de stéréotypes qui marginalisent les peuples autochtones (Smith 2012; Coombes *et al.*, 2014). La recherche sur les Autochtones se faisait à leur dépens, depuis une perspective coloniale qui les traitait en tant qu'objets, et qui est arrivée même à des instances d'expérimentation nuisibles pour leur santé. Plusieurs auteur·ices, tant autochtones qu'allochtones, citent l'expérience décrite par Mosby sur la malnutrition chez les enfants autochtones dans des pensionnats, entre 1942 et 1952, ce qui fait partie du trauma collectif encore tangible (Funnel *et al.*, 2020; Mosby 2013). Cette dynamique, qui a longtemps été maintenue, a grandement nourri la méfiance des communautés autochtones vis-à-vis de la recherche. Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996) reconnaissait l'usage problématique des données sur les autochtones recueillies sans leur consentement. Les communautés des Premières Nations ont exprimé leur inconfort faces aux nombreuses recherches qui ont souvent offert peu de bénéfices en retour (Schnarch, 2004).

Les universités, comme pour d'autres institutions, sont reconnues comme étant ancrées dans une perspective coloniale et ce pour plusieurs raisons – tant par les terres qu'elles ont spoliées et exploitées en s'établissant en Amérique du Nord que par les épistémologies qu'elles ont imposées (Sylvestre *et al.*, 2018; Brunette-Debassige, 2023). Pour aller de l'avant, la littérature suggère l'importance de reconnaître cette histoire coloniale et ethnocentriste de la recherche conduite en recherche en contexte autochtone (Lachapelle et Puana, 2012; Battiste, 2013). Elle

---

<sup>1</sup> Une recension détaillée a été fournie dans le rapport d'étape. Le rapport final ne présente donc que les grandes lignes.

suggère également l'engagement, dès le premier moment et tout au long du processus, des communautés autochtones, dans les processus de recherche de manière à ce que celle-ci puisse contribuer à l'essor des communautés plutôt que de nuire à leur développement (CRSH, CRSNG et IRSC, 2022).

## 5.2 La sécurisation culturelle

Le concept de « sécurisation » ou « sécurité » culturelle (*cultural safety*) a émergé dans la littérature universitaire au cours des années 1990, en Nouvelle-Zélande, afin de décrire à la fois l'objectif et le processus visant à transformer les soins de santé et de services sociaux dans le but que les droits des personnes autochtones soient pleinement reconnus et que leurs besoins soient également comblés, et ce, en respectant leurs identités (Désilet, 2022). Mettre en œuvre la sécurité culturelle exige d'aller « au-delà de la sensibilisation et de la prise de conscience des différences culturelles pour analyser les déséquilibres de pouvoir, la discrimination et les effets persistants du colonialisme sur les iniquités sociales et de santé vécues par les Autochtones » (Gerlach, 2012). Bien que reconnaissant la portée transgénérationnelle et collective des séquelles générées par le colonialisme (Lévesque, 2016), la sécurité culturelle est surtout un objectif concret qui correspond à un *résultat* évalué du point de vue des personnes ayant aujourd'hui recours aux services publics (Désilet, 2022; Millaire et CSSSPNQL, 2023). En 2012, le Conseil canadien de la santé souligne ainsi le rôle de la « sécurisation culturelle » dans la création de milieux de soins sécuritaires dépourvus de racisme et de stéréotypes, favorisant de ce fait la confiance des Autochtones (Conseil canadien de la santé, 2012). Ce concept est également applicable à la recherche.

Par ailleurs, au Québec, le « Principe de Joyce » (CAM et CNA, 2020), désigné en mémoire de Joyce Echaquan, est mis de l'avant par le Bureau du Principe de Joyce et plusieurs organisations autochtones pour revendiquer le droit à l'égalité réelle des Autochtones en matière de santé et de sécurité culturelle, et ce, en écho à l'article 24 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) (ONU, 2007). L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a également adopté en septembre 2023 la Déclaration sur les droits des Premières Nations à l'autodétermination et à la sécurisation culturelle, laquelle est un exercice des droits inhérents reconnus par la DNUDPA et rappelle qu'il revient aux nations autochtones elles-mêmes de définir ce qui constitue ou non la sécurité culturelle (APNQL, 2023).

Blanchet Garneau et Pepin (2012) soumettent différents paramètres pour assurer le développement de milieux culturellement sécurisants. Elles proposent notamment des prérequis (rencontre, conscience, sensibilité et connaissance culturelle), des attributs nécessaires pour sa réussite (partenariat égalitaire, participation active, protection de l'identité culturelle et du bien-être) et des impacts sur les populations (émancipation, efficacité et qualité des soins, égalité et justice sociale). Ainsi, la recherche devrait prendre en compte cette notion de sécurisation culturelle, c'est-à-dire d'intégrer l'ensemble des concepts s'y rapportant tout au long du projet (Blackburn *et al.* pour Qc-NEIHR, 2024) et non pas s'y intéresser exclusivement comme objet de recherche.

Ainsi, la littérature souligne l'importance de construire des relations au début, voire en amont du projet de recherche puisque les principes et stratégies de la sécurisation culturelle ne peuvent se déployer qu'au sein d'une relation de confiance à long terme avec les communautés (Éthier, 2010). Cependant, les conditions pour favoriser la création de partenariats équitables et mutuellement bénéfiques entre université et communauté est limitée par la structure même des programmes de soutien à la recherche, prenant en exemple le financement de la recherche qui est souvent géré par les Universités (Shragge *et al.*, 2006; Sylvestre *et al.*, 2018). Aussi, certaines applications de politiques, telles que « la protection de la liberté académique/universitaire, les droits de propriété intellectuelle, les politiques d'éthiques de la recherche avec des êtres humains et les contraintes dans l'allocation des

**Qu'est-ce que la « coconstruction » et quels sont les fondements juridiques qui obligent à mettre en œuvre ce standard?**

La Cour suprême du Canada reconnaît que les peuples autochtones ont des droits constitutionnels particuliers fondés sur leur « souveraineté préexistante », laquelle doit être « réconciliée » avec la souveraineté de la Couronne ou de l'État colonial (*Mikisew Cree First Nation c. Canada*, [2018] 2 RCS 765). En d'autres termes, les deux « souverainetés » ou systèmes juridiques, politiques, scientifiques et/ou de rapports à la connaissance doivent être considérés comme égaux et *pleinement réconciliés*.

La norme de la coconstruction puise également son fondement normatif dans le standard du consentement enchâssé notamment dans les articles 18 et 19 de la DNUDPA (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2007) que le Canada s'est engagé à mettre en œuvre.

En pratique, cela signifie qu'on ne peut pas prendre comme point de départ le système colonial et « intégrer » ou amener à simplement « participer » les représentants de l'autre système. Nous devons « coconstruire » les normes juridiques, politiques et la production de la connaissance. Les populations visées (ou des personnes qui en sont issues) doivent assumer *au minimum* de façon partagée la gouvernance des projets qui les concernent. Dans certains cas, les normes juridiques et éthiques qui sous-tendent le droit à l'autodétermination (articles 3 à 5 de la DNUDPA et article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*) pourront même pointer vers une gouvernance majoritairement ou entièrement autochtone.



fonds », tendent à générer des conflits entre les exigences du système académique et les attentes communautaires (Vodden et Bannister, 2008 : 247). Dans ces conditions, la possibilité pour le milieu communautaire de devenir un partenaire égalitaire de la recherche peut ne reposer que sur le leadership d'un chercheur ou une chercheuse qui s'engagerait personnellement à rétablir l'équilibre du pouvoir en repoussant les limites habituelles des conditions institutionnelles, des règles et des politiques de la recherche (Lachapelle et Puana, 2012). Par ailleurs, les communautés de même que les chercheuses et chercheurs autochtones déplorent souvent la position surplombante prise par la science lorsqu'elle prétend valider les connaissances traditionnelles autochtones ou parle à la place des personnes concernées, les dépossédant ainsi de leur voix et de leur agentivité (Asselin et Basile, 2012). La « recherche collaborative » a ensuite été mise de l'avant pour impliquer les communautés dès la définition de l'objet de recherche, ses objectifs et conditions de réalisation (Lachapelle *et al.*, 2021). Cela dit, en contexte contemporain, le standard auquel les nations autochtones sont en droit de s'attendre va au-delà de la simple recherche « collaboration », « participation » ou « implication », tel que défini au Chapitre 9 de l'énoncé politique des trois conseils (2022). En effet, une réelle « coconstruction » est généralement demandée par les populations autochtones (APNQL, 2014; APN, 2013; ITK et IRN, 2007), et a des fondements juridiques et constitutionnels (voir encadré).

### 5.3 Enjeux liés à l'actualisation de la recherche

Il est nécessaire d'adapter la recherche autochtone aux droits, valeurs, principes et visions du monde autochtones et de remettre en question le modèle occidental de recherche centré sur des sujets trop ponctuels et favorisant la construction individuelle et objectiviste des savoirs (Brant-Castellano, 2004). Par exemple, la recherche devrait considérer dans les protocoles d'éthique tout ce qui affecte l'environnement autochtone (territoire, animaux, rivières, plantes, etc.) et inclure la dimension spirituelle (Hayward *et al.*, 2021) et les récits oraux (Papatie et Brazeau, 2012). Ainsi, une recherche s'intéressant à la gestion du saumon en territoire autochtone devrait rapporter non seulement les données collectées à partir du champs disciplinaire (par exemple, en biologie), mais également mettre en valeur les connaissances issues des gardiens et gardiennes du territoire (par ex. personnes âgées, pêcheurs, etc.), signalant ainsi d'autres connaissances et perspectives permettant de porter un nouvel éclairage sur l'objet de recherche. Chez plusieurs peuples autochtones de l'Est du Canada, par exemple, la recherche devrait aussi s'adapter à une notion du temps circulaire, c'est-à-dire une compréhension d'un présent connecté au futur et au passé et qui est interconnecté à tous les éléments (plutôt que linéaire)

(Bull, 2010). Ainsi, cette perspective nous amènerait à comprendre les comportements humains non pas comme étant dictés par un horaire fixe, mais plutôt par des cycles naturels et la relation que la personne entretient avec ces cycles (Brown et Cousin, 2009).

Afin de dépasser les valeurs universalistes occidentales et de décoloniser la recherche, Smith (2012) propose de comprendre les théories occidentales depuis les perspectives autochtones, plutôt que de les rejeter. Le concept de « trait d'union » emprunté à Jones et Jenkins (2008) – aussi représenté par l'idée du wampum à deux rangs – permet d'apprécier et de formaliser les différences et ainsi d'établir des ponts et un dialogue entre des perspectives fondamentalement différentes, sans les réinterpréter (APNQL, 2014; Gentelet, 2010). Ainsi, on reconnaît la complémentarité des approches, mais aussi leurs conflits (Dei, 2000). La collaboration implique donc un travail à la frontière (des langages, traditions et pratiques culturelles) et sur les frontières (ce qui délimite, sépare et relie) (Lachapelle et Puana, 2012). Ce travail nécessite également de l'écoute et de l'ouverture de la part des deux parties, ainsi qu'une volonté de travailler à partir d'un même pied d'égalité, ce qui est souvent difficile considérant l'impact encore réel du colonialisme, ce qui peut expliquer les difficultés à réellement travailler en trait d'union et aller au-delà de la confrontation des idées (Battiste, 2013).

### 5.3.1 La réciprocité

Malgré l'évolution de la recherche, les communautés autochtones continuent d'attirer l'attention sur l'utilité de la recherche pour la communauté. Encore aujourd'hui, plusieurs reprochent une approche extractiviste des chercheurs et chercheuses qui prennent leurs données dans les communautés pour développer leurs travaux, partir et ne jamais revenir ni partager les résultats, augmentant de la sorte le sentiment de méfiance (Adams, 2021). Ainsi, on sursollicite les communautés pour collaborer à des recherches n'ayant pas de retombées positives pour elles (Bull, 2010).

Asselin et Basile (2012) soulignent l'importance de la rétribution (monétaire ou sous d'autres formes) des individus ou communautés en échange des informations transmises. Les communautés autochtones demandent avant tout que les recherches aient un impact positif direct pour elles, particulièrement lorsqu'elles requièrent une grande implication en énergie et en temps. Par exemple, une étude en soins de santé peut bénéficier non seulement aux chercheurs et chercheuses (publications, conférences et présentations), mais aussi à la communauté (aide au développement de ressources éducatives, signature de manuscrits et

rapports, accès aux bases de données et opportunités de recherches collaboratives futures) (Funnell *et al.*, 2020).

### 5.2.2 Les comités d'éthique de la recherche

Les comités d'éthique de la recherche (CER) peuvent représenter des entraves à la recherche en imposant une « bureaucratisation des rapports » qui protège avant tout les établissements (Hetoevèhotohke'e Lucchesi, 2020). Par exemple, plusieurs protocoles demandent aux chercheurs et chercheuses d'expliquer leur approche et leur méthodologie avant d'entrer sur le terrain et de pouvoir consulter les communautés (Piquemal, 2000). Ces barrières poussent souvent les communautés de recherche et étudiante à délaisser l'immersion prolongée sur le terrain – avec observation participante – et à se rabattre sur des entretiens ponctuels (Giabiconi, 2012).

Sylvestre *et al.* (2018) ajoutent que les protocoles de révision éthique pour la recherche avec des Autochtones peuvent être perçus comme offensants et renforcent une vision paternaliste et décapacitante (*disempowering*) des peuples autochtones au lieu de reconnaître leur agentivité. Trop souvent conçus par et pour des allochtones, ces protocoles devraient inclure davantage d'Autochtones en milieu autochtone, voire être menés le plus souvent possible par eux. Le Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador de l'APNQL (2014) stipule par ailleurs que les membres des comités d'éthique devraient systématiquement recevoir une formation sur l'éthique de la recherche *avec* les peuples autochtones. Certaines communautés, comme les Mohawks de Kahnawà:ke, les Inuit au Nunavut et les communautés de la région de Manitoulin en Ontario, ont d'ailleurs commencé à émettre leur propre certificat éthique. Dans ces contextes particuliers, le certificat émis par la communauté devrait prévaloir sur celui offert par l'établissement d'attache du chercheur ou de la chercheuse.

Enfin, le concept d'« éthique » utilisé au sein des établissements occidentaux pourrait être repensé du point de vue autochtone. Par exemple, Felt et Natcher (2012) mentionnent que le mot n'existe pas en inuktitut, car on ne peut pas séparer le concept « éthique » d'une vision holistique du monde dans laquelle l'individu est responsable et interconnecté à tout ce qui l'entoure.

### 5.2.3 Le libre consentement et les instances décisionnelles

Avant de donner leur consentement, les personnes participantes doivent pouvoir accéder à une information claire, intelligible (Bull, 2010) et traduite si nécessaire. Idéalement, les communautés devraient collaborer ou être consultées durant le processus de création des

formulaire de consentement (Basile *et al.*, 2018; Bull, 2010). Par ailleurs, le consentement devrait être renouvelé à toutes les étapes de la recherche, « qu'il s'agisse de sa conceptualisation, de sa réalisation, de la production, de l'analyse ou de la diffusion des données » (Gentelet et Bahary-Dionne, 2021 : 200).

Les processus de consentement devraient aussi aller au-delà des formulaires, et par exemple s'étendre à la construction de liens et d'accords avec les communautés, en respectant les traditions. Plusieurs articles discutent notamment de l'offre de tabac – qui sert de lien entre le monde des humains et des non-humains et garantit la sincérité de la parole – comme une étape nécessaire, voire suffisante dans un processus de consentement (Funnel *et al.*, 2020; Giabiconi, 2012).

Des réflexions concernant la question de qui peut consentir pour quel projet se posent aussi. Par exemple, le consentement à participer à la recherche devrait-il s'appuyer sur un processus individuel ou communautaire?

Les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP<sup>md</sup>) soulignent le droit des communautés de décider comment les données sont collectées, consultées, utilisées et partagées, et donc, incluent explicitement la question du consentement – quoiqu'ils ne s'arrêtent pas qu'à celle-ci : « Les principes de PCAP® des Premières Nations déterminent comment les données et les informations des Premières Nations seront collectées, protégées, utilisées ou partagées. C'est un outil visant à soutenir une gouvernance solide de l'information sur la voie de la souveraineté des Premières Nations en matière de données » (CGIPN, 2025).

Il ne s'agit donc pas que d'une question de « propriété », mais bien de souveraineté quant au processus et aux résultats de la recherche<sup>2</sup>. Les principes PCAP<sup>md</sup> sont directement liés à la souveraineté des données et à l'autodétermination des communautés et des Nations :

---

<sup>2</sup> La discussion fait état d'une revue de la littérature existante sur les principes de PCAP<sup>md</sup>. À notre connaissance, les fondements juridiques et constitutionnels des PCAP<sup>md</sup> n'ont toutefois pas encore fait l'objet d'une analyse publiée dans la littérature. Or, une telle analyse nous apparaît incontournable en l'espèce, puisqu'elle permet notamment de repousser les critiques issues de domaines distants du droit et ne prenant pas ainsi en compte notamment la distinction fondamentale entre les concepts de « propriété » et de « souveraineté » eu égard aux données de recherche. S'il est vrai que les PCAP<sup>md</sup> sont décrits comme portant notamment sur des droits liés à la « propriété » et la « possession » des données, il faut comprendre que cette stratégie de reprise de pouvoir des communautés autochtones s'inscrit en réponse au contexte colonial, alors qu'historiquement ces concepts étaient tout à fait étrangers aux visions du monde autochtones. D'un point de vue juridique, l'argument fondé sur la « souveraineté » des données justifie plus solidement la philosophie générale sous-jacente des

*Le contrôle des données est directement lié au statut marginalisé des communautés ou des groupes et donc à leur volonté de renverser des rapports inégalitaires. Il semblerait alors que, pour les groupes concernés, un meilleur accès à la justice sociale passe par un meilleur contrôle des données qui les représentent ou qui les concernent. [...] Leur objectif est alors de mettre à profit les données, notamment sur leur visualisation, pour documenter les injustices vécues par ces communautés et groupes. (Gentelet et Bahary-Dionne, 2021: 194)*

Cette souveraineté se manifeste directement lorsqu'il s'agit de consentement. Les principes PCAP<sup>md</sup> soulignent que les communautés détiennent collectivement les informations à leur sujet et sont souveraines quant à leur utilisation. Ainsi, elles doivent consentir à partager ces informations collectées.

Si la question de la souveraineté des données est claire, des auteurs soulèvent quand même certaines questions quant à de possibles limites à l'idée de propriété collective des données, par exemple lorsqu'il est question d'informations personnelles collectées dans le cadre de projet (Nickels et Knotsch, 2012).

La littérature montre aussi l'importance de comprendre les différents rôles des instances décisionnelles des Premières Nations dans la décision d'une personne de prendre part à une recherche. Par exemple, un conseil de bande pourrait donner l'autorisation de mener une recherche (Jérôme, 2009), mais cette instance décisionnelle ne peut se substituer au consentement individuel à participer ou non au projet (Asselin et Basile, 2012; Nickels et Knotsch, 2012). En ce sens, il faut distinguer le consentement à ce qu'un projet soit mené au

---

PCAP<sup>md</sup>. D'ailleurs, on explique bien que « [l]es principes de PCAP® des Premières Nations déterminent comment les données et les informations des Premières Nations seront collectées, protégées, utilisées ou partagées. Les principes de PCAP® sont un outil visant à soutenir une gouvernance solide de l'information sur la voie de la souveraineté des Premières Nations en matière de données ». De façon générale, la « souveraineté » se comprend comme l'exercice d'un *pouvoir*, d'une *compétence*, faisant l'objet d'une protection *constitutionnelle*, c'est-à-dire ayant préséance sur tout autre règle juridique qui n'est pas constitutionnelle. Il est donc possible d'exercer un tel pouvoir sur un objet indépendamment du fait d'être propriétaire ou même de posséder un tel objet. En contexte autochtone, la reconnaissance de la *souveraineté* et du droit constitutionnel à l'*autonomie gouvernementale* des peuples autochtones dans différents domaines est en pleine évolution actuellement au Canada, dans la foulée de la mise en œuvre progressive de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (*Renvoi relatif à la [Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#), 2024 CSC 5 ; Dickson c. Vuntut Gwitchin First Nation, 2024 CSC 10*). Dans la même veine, dans le domaine muséal, par exemple, on observe une tendance vers la restitution des artefacts détenus par des musées à leurs communautés d'origine (Tythacott et Arvanitis, 2014). Toutefois, ce n'est pas tant la *propriété* ou même la *possession* qui est toujours en cause dans de tels cas, puisqu'une communauté autochtone pourrait *choisir* de laisser aux soins d'un musée un objet en raison des conditions de conservation plus optimales et/ou pour permettre un accès plus général du public à l'objet. Ce qui demeurera crucial toutefois est la *souveraineté* eu égard à l'artefact, c'est-à-dire le *pouvoir de choisir et consentir* à ses conditions de conservation, d'expositions, etc. Ainsi, le respect du principe de souveraineté des données en contexte de recherche devrait nous mener à une analyse similaire respectant la compétence inhérente, ayant des fondements en droit international et constitutionnel crédibles, en matière de *gouvernance* quant à ces données.

sein d'une communauté du consentement à participer, comme personne, dans un projet de recherche donné – et ces deux dimensions sont tout aussi essentielles l'une que l'autre :

*Research must respect the privacy, protocols, dignity and individual and collective rights of First Nations. It must also derive from First Nations values, culture and traditional knowledge.* (Centre des Premières Nations, 2007 : 5)

Il est également important de mentionner que l'interprétation même des principes de PCAP<sup>md</sup> peut différer d'une Première Nation à une autre, tout comme les diverses visions du monde qui sont présentes au sein des communautés.

#### 5.4 Les enjeux entourant la propriété intellectuelle

La notion occidentale de « propriété » intellectuelle bénéficierait d'une adaptation aux cultures autochtones, particulièrement pour les récits oraux qui impliquent un réseau complexe de participation dans la création et la transmission (Bliss *et al.*, 2020). En effet, les épistémologies autochtones mettant en relief l'aspect relationnel de l'identité, on ne peut penser une propriété privée, séparée des individus et communautés (Barbosa *et al.*, 2012; Gentelet et Bahary-Dionne, 2021). La reconnaissance formelle de la participation active des communautés dans la coconstruction des savoirs est donc primordiale (APNQL, 2014). Ainsi, Bliss *et al.* (2020) suggèrent que les organismes subventionnaires encouragent les candidats et candidates à soumettre un plan de gestion de l'attribution et de gestion du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

#### 5.5 La représentation

La littérature souligne l'importance de représenter adéquatement la diversité au sein des communautés autochtones, sans généralisations ou sous-représentations de certains groupes sociaux comme les femmes autochtones (Basile *et al.*, 2018). Les projets qui mettent de l'avant la voix des communautés elles-mêmes, peuvent limiter ce type de sous-représentation, aligner la recherche sur les besoins réels et favoriser des solutions adaptées aux besoins des communautés. Il est aussi recommandé *de favoriser* une approche basée sur les forces plutôt que sur les déficits, de manière à ne pas renforcer les stéréotypes et pour amplifier la capacité des communautés à développer des solutions positives face aux enjeux (Hyett *et al.*, 2019). Ainsi, un projet mené selon cette perspective serait développé après avoir consulté la communauté concernée sur ses besoins et les enjeux, ce qui permet d'identifier l'objet de recherche de manière plus enracinée et concertée; puis, en collaboration constante avec la

communauté, faciliter la mise sur pied d'un projet qui mise davantage sur l'agentivité de la communauté dans le développement de solution créative.

Le chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois conseils est largement cité dans la recherche autochtone, généralement avec une opinion favorable. En effet, ce chapitre a mis l'engagement communautaire au centre et reconnu l'impact des relations sur le bien-être des personnes participantes et par conséquent sur l'environnement (Gentelet *et al.*, 2018). Le document sur les principes de PCAP<sup>md</sup> est le second document le plus mentionné dans les articles et est respecté par la plupart des chercheurs et chercheuses. Ces principes sont directement liés à la souveraineté des données et à l'autodétermination des communautés et des nations (Gentelet et Bahary-Dionne, 2021). Un article mentionne aussi l'Alliance mondiale pour les données autochtones (GIDA), qui œuvre pour la souveraineté, l'accessibilité et l'opérabilité des données (Hetoevèhotohke'e Lucchesi, 2020).

## 5.6 Perspectives divergentes sur la recherche en contexte autochtone et critiques de la décolonisation de la recherche

Certains chercheurs et chercheuses mettent de l'avant une perspective divergente de ce qui a été présenté plus haut, remettent notamment en cause l'utilisation de certaines approches en recherche, comme la recherche-action et de recherche collaborative, ou l'idée de la propriété « collective » des données, qui pourraient soulever des problèmes.

D'une part, l'idée de la propriété *collective* des données par les communautés peut être mise en doute lorsqu'un *individu* livre une histoire personnelle (Bousquet, 2019). Par ailleurs, des contraintes universitaires (attente de résultats, respect de la méthode scientifique, rapidité, etc.) peuvent limiter les efforts visant à donner un plein contrôle aux communautés sur la recherche (Bousquet, 2019; Guay et Thibault, 2012; Nagy, 2011). Il faut aussi réfléchir au degré d'implication nécessaire pour réellement s'engager dans ce type de recherche (Bousquet, 2019), au risque d'imposer une instance scientifique occidentale (Guay et Thibault, 2012), notamment. Il faut par ailleurs être prudent face à certaines mesures prises « pour le bien » des communautés puisque celles-ci s'opposent parfois aux droits à l'autonomie et à l'autodétermination et perpétuent les dynamiques de pouvoir inégalitaires propres au colonialisme (Hamel-Charest, 2022). Enfin, il importe aussi de réfléchir à la notion de liberté universitaire dans ce contexte (Charest, 2006; Nagy, 2011) et à la pertinence qu'un point de vue occidental externe sur les réalités autochtones pourrait avoir pour les communautés et le développement des savoirs (Charest, 2006; Guay et Thibault, 2012).

On retrouve également dans la littérature des mises en garde contre le risque d'instrumentaliser et de dénaturer le concept de « décolonisation » pour maintenir les privilèges et le *statu quo* universitaire (Tuck et Yang, 2012), et contre le risque de mettre au centre des préoccupations la reconnaissance des communautés par le milieu universitaire plutôt que le développement de connaissances traditionnelles (Simpson, 2014; Brant-Castellano, cité dans Gentelet *et al.*, 2018). Il s'agit donc d'éléments à garder en tête.

## 5.7 Les bonnes pratiques

La recherche collaborative et plus spécifiquement participative qui implique activement les communautés et décentre le regard occidental ancré dans l'objectivité scientifique est la plus prisée (Fortier, 2012). Même avec des données secondaires, les partenariats sont cruciaux pour une interprétation pertinente (Funnell *et al.*, 2020) et pour faire émerger une perspective de « double regard » autochtone et allochtone (Asselin et Basile, 2018; Funnell *et al.*, 2020). Par ailleurs, la « participation radicale » implique une conscience de son positionnement et un engagement profond dans la communauté pour développer des liens de confiance (Éthier, 2010). Cela requiert une disponibilité (Ouellet, 2019) et un investissement en temps que les comités d'éthique peinent à saisir (Giabiconi, 2012). Les qualités comme la patience, l'humilité, l'écoute et le respect sont également recommandées dans ce contexte (Barker, 2017; Tondu *et al.*, 2014 dans Ouellet, 2019). La formation à la recherche des personnes autochtones est également centrale dans cette approche, car elle rend les savoirs utiles ou utilisables par les communautés et permet aux personnes formées d'agir en tant que « médiatrices culturelles » liant les chercheurs et chercheuses à la communauté (Charest, 2006). Cependant, il faut par ailleurs encourager la formation universitaire de chercheurs et chercheuses autochtones à part entière (Charest, 2006) ainsi qu'une conscience et une sensibilité accrues de cette nouvelle génération aux relations avec les Premiers Peuples (Glencross *et al.*, 2017).

Dans tous les cas, les méthodes doivent s'adapter aux normes et valeurs des cultures autochtones afin de briser la hiérarchie de pouvoir entre les chercheurs et chercheuses et les personnes participantes, remettre en question les perspectives dominantes et contribuer au renouvellement et à la guérison des communautés (Hayward, 2012). Ainsi, les ententes de collaboration sont essentielles au maintien des rapports de recherche, en proposant un processus créatif, performatif et itératif ouvrant un espace de réflexion et d'action (Lachapelle *et al.*, 2018). Enfin, il est important de construire des liens avec les comités institutionnels pour promouvoir la décolonisation (Sylvestre *et al.*, 2018).



## 6. Consultations avec la communauté de recherche de l'UdeM

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, une rencontre d'une demi-journée avec la communauté de recherche et les étudiants et étudiantes a permis de discuter des enjeux émergeant du comité et de la littérature, soit : 1) L'éthique au niveau institutionnel, 2) Méthodologies, 3) Sécurisation culturelle, 4) Représentation, 5) Réciprocité. Vingt-cinq personnes ont participé à l'activité, dont huit étudiants et étudiantes ainsi que plusieurs professeurs et professeures. L'activité s'est déroulée sous forme de présentation des enjeux et discussions en sous-groupes, permettant ainsi l'échange entre toutes les personnes participantes. La graphiste Carole Bérubé Therrien a été engagée pour créer une facilitation graphique lors des échanges et pour capturer les grands thèmes discutés durant la rencontre (figure 1).

### 6.1 Les enjeux liés à l'éthique au niveau institutionnel

Les discussions ont fait ressortir que de manière générale, les personnes participantes ne croient pas que les comités d'éthique à la recherche en mesure de répondre aux besoins des recherches autochtones à cause de leur rigidité et de leur manque de connaissances et d'expertise en la matière. Il existe aussi une distance entre les cadres universitaires et éthiques (axés sur l'Énoncé de politique des trois conseils) et la réalité du terrain.

#### *Enjeux de pouvoir et d'évaluation des demandes*

Il existerait certains enjeux de pouvoir entre les comités d'éthique des établissements de recherche et ceux des communautés. Par exemple, il a été relevé que certains aspects de la

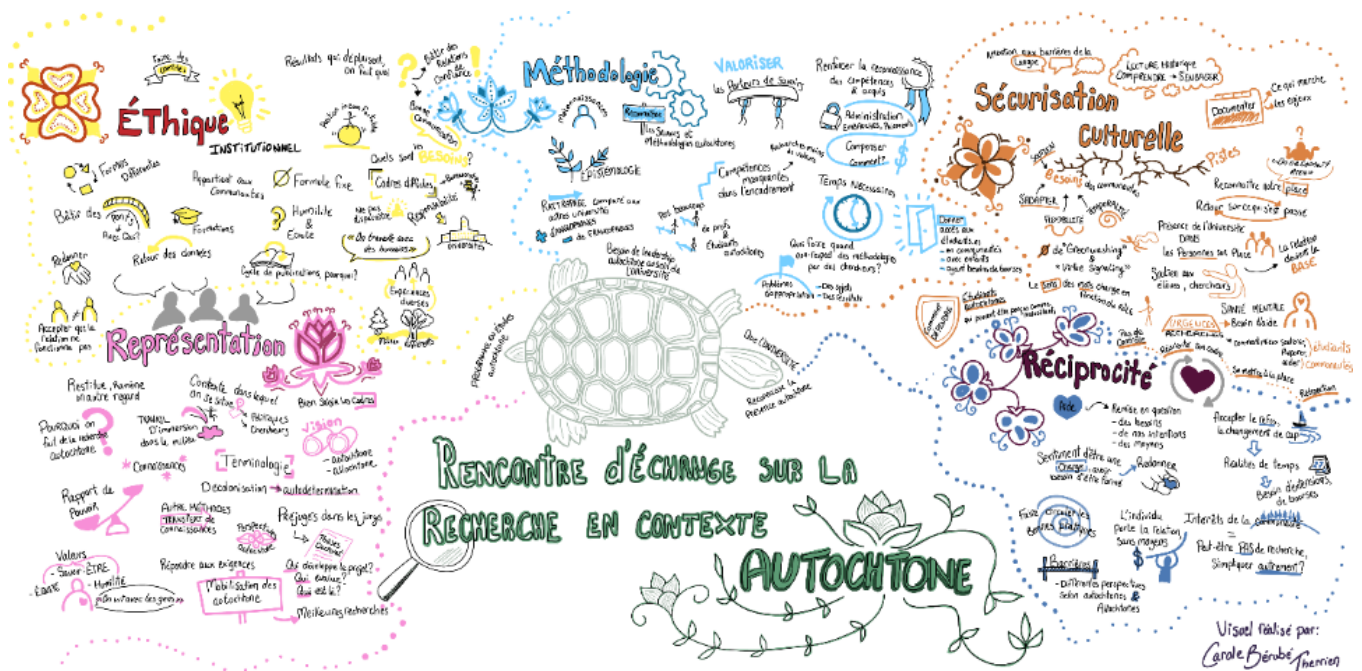


Figure 1. Les grands enjeux de la recherche autochtone à l'UdeM

recherche comme des documents ou des processus jugés adéquats par une partie – tels que les représentants et représentantes d’une communauté – pourraient ne pas l’être selon la perspective d’un CER. Ces situations peuvent placer les chercheuses et chercheurs dans des positions où ils doivent naviguer dans des situations propices aux malentendus avec les partenaires. Les normes éthiques à l’UdeM ne seraient donc pas toujours en adéquation avec celles de la recherche autochtone.

#### *Évaluation de ce que constitue une relation avec une communauté*

Des questions ont aussi été soulevées concernant l’évaluation de la relation qu’entretient un chercheur ou une chercheuse avec une communauté, que ce soit à l’amorce d’un projet, pendant ou après sa réalisation. Actuellement, les relations avec les communautés seraient souvent abandonnées au terme des travaux. Or, la communauté de recherche et les universités ont une responsabilité dans la pérennisation de ces relations.

#### *Inadéquation entre les normes universitaires et celle des milieux autochtones*

Il y aurait un écart entre les projets, élaborés pour satisfaire les exigences des organismes subventionnaires, et la réalité des communautés. Bien qu’il soit difficile d’anticiper l’évolution d’un projet au moment de le soumettre, les chercheuses et chercheurs sont tenus de décrire un projet précis et sans incertitudes pour qu’il soit accepté. Or, une fois confronté aux enjeux émergeant du terrain, celui-ci peut être amené à prendre une tout autre direction, voire être totalement compromis, mettant alors les chercheurs et chercheuses dans une posture difficile face aux établissements d’attache, aux organismes de financement et aux communautés elles-mêmes. Il serait donc utile de clarifier les limites de la responsabilité des chercheurs et chercheuses, particulièrement en contexte de coconstruction.

#### *Gestion des résultats et propriété des données*

Lorsque le projet de recherche s’exécute en communauté les principe PCAP<sup>md</sup> devraient s’appliquer tel que décrit dans l’EPTC2. Les personnes participantes ont souligné qu’en temps normal, les résultats ne devraient pas réserver de surprises ni poser problème quant à la propriété des données lorsque les échanges et la communication avec les partenaires communautaires sont claires et se poursuivent tout au long du projet. Des personnes participantes ont cependant nommé la possibilité d’émergence d’enjeux relatifs à la gestion et la propriété des données lorsque la démarche de coconstruction est négligée.

Le groupe en a conclu qu’une certaine pression relative au système de méritocratie académique et l’importance de publier pouvait mener à lacunes dans l’établissement et le maintien des

processus de collaborations, mais qu'une démarche reposant sur une coconstruction authentique ne devrait pas réserver de surprises; tout dépend donc de la qualité et de la solidité des relations établies. Lorsque la recherche concerne des individus, par exemple en contexte urbain, ou sur des réalités individuelles, il demeure certaines questions quant à l'applicabilité du PCA<sup>md</sup>.

#### *Soutien des chercheurs et chercheuses*

Les personnes participantes ont pointé le besoin de créer une infrastructure pour soutenir et accompagner les équipes de recherche et les étudiants et étudiantes travaillant auprès des communautés autochtones. Cela pourrait passer par des formes de regroupements pour briser l'isolement, l'embauche d'une personne autochtone pour aiguiller les chercheurs et chercheuses et les comités d'éthique, la création d'une structure centrale de « courtage » (en portant attention au risque de bureaucratisation), la mise en place de soutien logistique et psychologique ou encore le développement d'une formation à l'UdeM en éthique de la recherche avec les Autochtones. La communication entre les facultés concernant les initiatives sur les Premiers Peuples devrait aussi être améliorée.

#### *Autres considérations éthiques*

Les personnes participantes ont souligné le besoin de ne pas réduire les Autochtones à des « objets de recherche » ou faire des généralisations sur les communautés impliquées. Par ailleurs, les comités d'éthique doivent distinguer les contextes urbains des communautés éloignées et inclure des dimensions qui dépassent la recherche avec les êtres humains. Enfin, la tendance à croire que toute recherche impliquant les Autochtones sous-tend une quelconque décolonisation devrait être nuancée et examinée de manière critique.

## 6.2 Les enjeux liés à la méthodologie

#### *Reconnaissance des méthodologies autochtones en recherche*

Les chercheurs et chercheuses de l'UdeM ont noté une méconnaissance généralisée des méthodologies autochtones attribuée à l'absence de cours sur le sujet et au manque de reconnaissance de ces approches dans le système de recherche traditionnel qui valorise une certaine « rigueur scientifique ». En ce sens, la modernisation du Code des professions, en cours depuis 2023, représenterait une occasion propice pour la reconnaissance des compétences, des épistémologies et des approches autochtones, particulièrement pour les formations professionnalisantes offertes à l'UdeM. Puisque les méthodologies de recherche peuvent varier selon les projets et les disciplines, l'équipe des Relations avec les Premiers

Peuples de l'UdeM met également à disposition de la communauté un répertoire évolutif (dit « vivant ») des ressources pour favoriser la recherche collaborative autochtone, qui inclut les méthodologies autochtones de recherche (Basile *et al.*, 2018; Bliss *et al.*, 2017; Éthier, 2010; Funnel *et al.*, 2020). Les adaptations méthodologiques peuvent parfois être importantes, comme la méthode de la « participation radicale » qui « motive le chercheur à outrepasser ses propres modèles conceptuels pour prendre connaissance et expérimenter les modes locaux d'acquisition et de transmission des savoirs » (Éthier, 2010 : 119), ce qui nécessite souvent un accompagnement au moment même de penser la recherche.

#### *Soutien des étudiants et étudiantes et de la recherche autochtone*

Face au constat d'un manque de compétence des directeurs et directrices de recherche pour les étudiants et étudiantes souhaitant faire de la recherche autochtone, des mesures ont été proposées, notamment la création d'un groupe de professeures et professeurs compétents, d'une communauté de pratique et d'un répertoire de ressources.

#### *Intégration des perspectives autochtones dans la recherche*

Des barrières institutionnelles limitent la participation et l'intégration des perspectives autochtones en recherche. Des efforts devraient être faits concernant l'embauche de chercheurs et chercheuses autochtones et la reconnaissance des compétences des porteurs de savoir autochtones membres du personnel et de la communauté étudiante (notamment les acquis expérientiels). Ces savoirs peuvent être intégrés dans de nombreux domaines et non uniquement aux études autochtones. Par contre, il importe de ne pas essentialiser la personne et d'assumer qu'un chercheur ou une chercheuse autochtone aura nécessairement un intérêt à poursuivre une programmation de recherche de manière à intégrer les perspectives autochtones dans ses travaux.

#### *Adaptation des délais de recherche*

Le temps et la flexibilité nécessaires pour mener une recherche en milieu autochtone ne correspondent souvent pas aux délais des programmes, diplômes et bourses universitaires. Des ajustements sont suggérés, comme des prolongations d'études et de financement et la prise en compte de besoins spécifiques tel que le recours à des services de traduction, le financement de l'hébergement et des déplacements dans la communauté ou la rétribution des personnes aînées.

### 6.3 Les enjeux liés à la sécurisation culturelle

#### *Écoute attentive et reconnaissance des perspectives autochtones*

Les chercheuses et chercheurs de l'UdeM insistent sur l'importance d'une écoute attentive envers les communautés, sans imposer de perspectives extérieures, ainsi que d'une posture d'humilité, de sensibilité, d'empathie et de réflexivité. Ils soulignent la nécessité de reconnaître les inégalités passées et de faire confiance aux façons de faire autochtones. Il faudrait également reconnaître que la recherche n'est peut-être pas une priorité pour les communautés.

#### *Soutien institutionnel pour la sécurisation culturelle*

Pour garantir la sécurisation culturelle, un soutien institutionnel et des ressources adéquates seraient nécessaires, ainsi qu'une plus grande flexibilité pour déconstruire les rapports de pouvoir (et envisager autrement la définition de l'« expert » en contexte autochtone), s'adapter aux différences (comme la différence temporelle) et déconstruire des objectifs universitaires et universalistes souvent incompatibles avec les recherches autochtones.

#### *Reconnaissance des partenaires autochtones*

Les contributions des partenaires autochtones ne seraient pas toujours reconnues. La création d'un site Web pour recenser les partenariats et partager les bonnes pratiques pourrait remédier à cette lacune en mettant en valeur publiquement ces collaborations.

### 6.4 Les enjeux liés à la représentation

#### *Langage et représentation culturelle*

Le langage utilisé dans le milieu universitaire peut être déconnecté des expériences autochtones. De plus, des inquiétudes persistent quant aux représentations coloniales dans certains établissements. Il est crucial d'éviter les généralisations abstraites et de s'ancrer dans les réalités locales pour ne pas créer de malentendus.

#### *Inégalité des perspectives et des pouvoirs*

Il y aurait un manque de diversité de perspectives dans la recherche, avec une légitimité souvent attribuée aux chercheurs et chercheuses déposant et dirigeant les projets, ce qui crée un rapport de pouvoir inégal. Les préjugés lors de l'évaluation des projets et le manque de compréhension des enjeux autochtones peuvent affecter la pertinence et la réception des recherches.

#### *Concilier les besoins*

Il est crucial de se poser des questions sur qui conçoit, dépose, évalue et approuve les projets de recherche, ainsi que sur la compréhension des enjeux de ces personnes et la pertinence des

projets. Une entité capable de traduire et de concilier les différentes perspectives pourrait faciliter les partenariats. Il est question de savoir si la recherche doit toujours répondre aux besoins des communautés et comment naviguer entre les attentes parfois contradictoires des différents acteurs, y compris les bailleurs de fonds et les établissements d'attache.

## 6.5 Les enjeux liés à la réciprocité

### *Réciprocité et partenariat*

La question de savoir si la recherche répond aux besoins et intérêts des communautés autochtones et si elle doit leur fournir une « aide » est cruciale. Il est important de remettre en question l'idée d'une posture de sauveur et de reconnaître que la recherche n'est pas toujours la meilleure solution face aux défis. La construction de relations de confiance prend du temps – ce qui peut être difficile pour les étudiants et étudiantes aux ressources limitées – et nécessite d'accepter les refus et les objections des communautés.

### *Accessibilité des communautés et suivi de la recherche*

Certains chercheurs et chercheuses rencontrent des difficultés d'accès à certaines communautés, ce qui soulève la nécessité d'un mécanisme de suivi pour chaque recherche et chaque communauté afin de garantir le respect des besoins et des accords. Il est également crucial que les bonnes pratiques soient partagées entre les chercheurs et chercheuses.

### *Inclusion des membres de la communauté dans la recherche*

Il a été proposé d'intégrer les membres des communautés dans les activités universitaires telles que les congrès et la rédaction d'articles, et d'allouer une partie des fonds de recherche à cette pratique. La réciprocité peut également se manifester par la volonté de continuer à travailler dans la communauté une fois la recherche finie. Il est essentiel de reconnaître qu'il n'y a pas de façon universelle de redonner et de déterminer le mode de transfert de connaissances le plus approprié selon les circonstances.

## 7. Consultations auprès des partenaires : enjeux et opportunités

Cinq rencontres d'environ 1 h 30 chacune ont eu lieu entre février et mars 2024 avec des représentants et représentantes d'organismes et de communautés autochtones. Ces échanges ont permis de déterminer les principaux enjeux vécus par les partenaires autochtones en recherche, mais aussi les opportunités de décolonisation de la recherche. Les entretiens ont été conduits de manière anonymisée, de sorte qu'aucun nom ni organisme n'est mentionné dans ce rapport. Les récits partagés par les personnes représentantes d'organismes ne concernent pas

que les recherches dirigées au sein de l'Université de Montréal, mais évoquent plutôt un contexte plus large de la recherche.

### 7.1. Les enjeux identifiés

Dans les contextes de recherche en milieu autochtone, plusieurs enjeux ont été identifiés :

#### *Pouvoir et vulnérabilité*

Les partenaires autochtones perçoivent des postures de pouvoir, notamment chez les chercheuses et chercheurs « ambitieux », qui peuvent exploiter la vulnérabilité des communautés à des fins personnelles. Cette posture de pouvoir serait renforcée par le manque de connaissances en recherche des intervenantes et intervenants locaux, le manque de transparence, la condescendance et la détention des fonds par les chercheurs et chercheuses.

#### *Compétition entre chercheurs et chercheuses et forte demande*

Les partenaires autochtones sentent qu'il existe un climat de compétition entre chercheurs et chercheuses allochtones à travailler en milieu autochtone. Par ailleurs, il y aurait une forte demande et une pression sur les organismes et sur les communautés autochtones pour participer à la recherche, contribuant à une sursollicitation des personnes autochtones.

#### *Financement et dépendance aux chercheuses et chercheurs accrédités*

Les partenaires autochtones dépendent souvent des chercheuses et chercheurs accrédités pour accéder au financement de la recherche. Or, l'accès au financement est un défi majeur et nécessite généralement la détention d'un doctorat. Dans les rares cas où les fonds sont administrés par la communauté, cela soulève des enjeux en matière de coordination et direction du projet, de connaissances de la recherche et de disponibilité des ressources. Par ailleurs, les ressources locales sollicitées devraient être rémunérées et créditées pour leur contribution, particulièrement les personnes aînées.

#### *Conflits de valeurs, éthique et propriété / souveraineté des savoirs*

Les conflits de valeurs et de perception sur l'éthique en recherche sont fréquents, notamment en ce qui concerne la gouvernance des données et la propriété intellectuelle. La crainte de l'appropriation culturelle et du « vol » de connaissances des communautés et nations autochtones (et du vol de reconnaissance) est très palpable alors que le phénomène d'extraction des savoirs semble perdurer. L'accès aux données est un enjeu crucial qui devrait être discuté entre les chercheurs et chercheuses, les établissements et les communautés, notamment quand les autorités politiques peuvent intervenir sur les résultats et l'approche des recherches.

De plus, les protocoles institutionnels en éthique, chargés d'assurer la rigueur scientifique et la protection des communautés, devraient être conciliés avec les spécificités de la recherche en milieu autochtone.

#### *Formation des chercheurs et chercheuses allochtones et d'une relève autochtone*

Les chercheurs et chercheuses manqueraient souvent d'expérience et de connaissances pour travailler en contexte autochtone. Il serait donc essentiel de les former adéquatement et de ne pas faire peser le poids de la sensibilisation sur les communautés. Cela favoriserait leur responsabilisation et leur intégration dans les milieux autochtones.

Par ailleurs, les rencontres ont fait émerger la nécessité de former une relève autochtone en recherche pour que les communautés puissent mener leurs propres recherches ancrées dans leurs besoins.

#### *Concertation et politiques*

Il y a peu de concertation en recherche autochtone au Québec. Aucune politique et aucun plan n'a été conçu au niveau régional à cet effet. Les universités développent leur propre plan « d'autochtonisation », mais ceux-ci seraient teintés de clientélisme et orientés vers le financement.

Ces enjeux soulignent la nécessité de reconnaître les déséquilibres de pouvoir et d'y remédier, d'assurer une formation adéquate des chercheurs et chercheuses et de promouvoir une véritable collaboration et un respect des savoirs autochtones.

## 7.2. Les opportunités identifiées

### *Émergence de la recherche autochtone*

Depuis environ deux décennies, la recherche menée par et pour les communautés autochtones a connu une montée significative, accompagnée par l'émergence croissante d'intellectuels et intellectuelles autochtones.

### *Une recherche collaborative, voire en coconstruction*

Une approche de codéveloppement conciliant pleinement les perspectives et les besoins des communautés et des chercheurs et chercheuses, voire en coconstruction dès le départ est essentielle pour garantir l'impact et la reconnaissance de la recherche en milieu autochtone. Les partenariats en recherche demeurent cruciaux, fondés sur la confiance, les compétences et la pertinence. Les principes de confiance, de transparence, de réciprocité et d'humilité devraient guider ces collaborations.



### *Transmission des savoirs et utilité de la recherche*

La transmission et la diffusion des connaissances sont cruciales. Elles doivent être accessibles et bénéficier aux communautés. Les partenaires autochtones expriment le besoin de mettre en place des barèmes et une structure de concertation pour garantir la pertinence, pour les communautés, des recherches menées. L'évaluation continue des recherches en contexte autochtone pourrait améliorer la qualité et l'impact des études réalisées. De plus, le financement de la recherche doit être aligné sur les besoins des communautés.

### *Reconnaissance, autodétermination et formation des communautés autochtones*

Il serait impératif de reconnaître l'autodétermination des collectivités autochtones sur leurs savoirs, leurs connaissances et les méthodologies de recherche qui leur sont propres. Le renforcement de l'éducation à la recherche serait également crucial pour favoriser l'autonomie et l'expertise des communautés autochtones dans ce domaine.

## 8. Recommandations

À la lumière de ces discussions, nous pouvons faire ressortir trois grands chantiers préliminaires nécessaires à la décolonisation de la recherche à l'UdeM. Ces chantiers ne présentent pas tout couvrir, mais permettront, à court et à moyen termes, d'améliorer la recherche auprès des communautés.

### 8.1 Améliorer la compréhension des réalités autochtones et de la recherche auprès des communautés

#### 8.1.1. Connaissance générale des réalités des Premiers Peuples

Les discussions ont mis en lumière l'importance de ne pas réduire les Premières Nations, Inuit et Métis à des « objets de recherche », notamment en orientant la recherche sur des enjeux et problèmes sociaux vécus par les peuples autochtones. Il faudrait aussi veiller à éviter les généralisations qui effaceraient la diversité présente au sein des communautés (par exemple en réduisant les réalités autochtones aux problèmes de consommation) et privilégier l'approche fondée sur les distinctions entre les Premières Nations, Inuit et Métis ainsi que la pluralité de nations et de communautés qui les composent. Il est important de reconnaître qu'il existe plusieurs voix et points de vue au sein des communautés autochtones. La consultation et la coconstruction devraient refléter cette diversité.

La formation Place aux Premiers Peuples lancée par l'Université de Montréal au printemps 2024 pourrait s'avérer un outil fort pertinent pour assurer l'acquisition de connaissances de

bases par les personnes chercheuses et étudiantes souhaitant entreprendre un projet de recherche en contexte autochtone. Améliorer la compréhension des réalités autochtones pourrait consolider l'expérience des communautés en augmentant le niveau de sécurisation culturelle, en plus de favoriser le sentiment de compétence professionnelle des chercheurs et chercheuses.

#### 8.1.2 Connaissances spécifiques de la recherche en contexte autochtone

Par ailleurs, il semble se dégager un manque de connaissances en recherche auprès des populations autochtones pour appliquer les principes de souveraineté des données et de PCAP<sup>md</sup>, tant dans la population étudiante et de recherche qu'au sein de l'administration. Nous recommandons ainsi, dans un premier temps, que toute personne chercheuse et étudiante souhaitant entreprendre un projet de recherche en contexte autochtone complète la formation PCAP<sup>md</sup> offerte par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations.

#### 8.2 Faciliter la mise en place des processus de soutien à la recherche et à l'évaluation éthique qui reconnaissent et prennent pleinement en compte les réalités autochtones

Les processus d'évaluation éthique devraient pleinement prendre en compte l'individu dans sa communauté et son environnement sans se limiter aux seuls impacts sur l'être humain. En contexte de recherche autochtone, l'évaluation devrait considérer l'impact à partir d'une perspective plus holistique, en prenant en compte l'impact sur la communauté, sur son environnement, sur son futur développement.

La coconstruction exige un grand niveau de flexibilité et d'adaptation des processus de recherche, qui peut venir en conflit avec une approche plus linéaire et inflexible comme celle préconisée par systèmes d'approbation éthique mis en place par les institutions universitaires. Cela mène souvent à devoir soumettre des demandes modifications causant des délais importants au projet augmentant ainsi la pression sur les ressources financières et humaines du projet. Cela peut aussi mettre en péril la capacité à mener à terme le projet dans les temps prescrits, en plus de potentiellement compromettre les collaborations avec les partenaires autochtones.

Il est essentiel de soutenir une interprétation plus flexible des cadres universitaires et éthiques (axés sur l'Énoncé de politique des trois conseils), par rapport à la réalité terrain de la recherche en contexte autochtone. Il est également essentiel de soutenir l'autonomie des Premiers Peuples

dans la détermination de ce qui est considéré éthique ou non, basé sur leur cadre et sur leurs protocoles, tout cela dans le but de faciliter le déroulement de projets réellement coconstruits avant, pendant et même après les activités de recherche.

Le défi demeure de trouver une juste balance entre le respect des besoins et des protocoles des communautés et les obligations juridico-éthiques des universités.

Pour remédier à ces enjeux, deux stratégies pourraient, à cette étape-ci, être envisagées :

- 1) La création à l'UdeM d'une infrastructure de ressources-conseils sur la recherche autochtone, similaire à celles de l'Université d'Alberta<sup>3</sup>, de l'Université York<sup>4</sup> et de l'Université du Manitoba<sup>5</sup>. Cette structure faciliterait la planification et la corédaction des projets de recherche (incluant les demandes de subvention et demandes éthiques) en offrant un accompagnement, en amont, aux chercheurs et aux chercheuses souhaitant entreprendre des projets avec les communautés autochtones, ainsi que l'évaluation éthique des projets visant les réalités autochtones en dehors des communautés;
- 2) L'établissement d'un comité universitaire paritaire chargé de la liaison avec les communautés autochtones pour intégrer leurs perspectives dans les processus d'évaluation éthique. L'objectif est d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins des communautés, les attentes des politiques universitaires et les processus d'évaluation éthique. Ce comité pourrait également offrir un soutien aux membres de la communauté de chercheurs, chercheuses, étudiants et étudiantes vivant des difficultés relatives à leur projet de recherche.

### 8.3 Adapter les procédures académiques et d'évaluation des carrières professorales aux spécificités de la recherche en milieu autochtone

L'Université doit pleinement prendre en compte les spécificités de la recherche en contexte autochtone et s'y adapter, par exemple en ayant une plus grande flexibilité concernant la durée des études pour les étudiants et étudiantes ou l'évaluation des dossiers de promotion pour le personnel enseignant et les chercheurs et chercheuses.

Des bourses complémentaires d'études et de recherche pourraient être offertes afin de garantir le bon déroulement des projets. Les financements actuels s'avèrent souvent insuffisants compte tenu du temps nécessaire pour mener les projets à bien et diffuser les résultats, notamment dans

---

<sup>3</sup> University of Alberta (2024). « Research Involving First Nations, Inuit and Metis Peoples of Canada ». <https://www.ualberta.ca/en/research/services/research-ethics/human-research-ethics/indigenous-communities.html>.

<sup>4</sup> York University (2023). « Indigenous Research Ethics Board sets nationwide precedent ». 21 mars 2023. <https://www.yorku.ca/yfile/2023/03/21/indigenous-research-ethics-board-sets-nationwide-precedent/>.

<sup>5</sup> University of Manitoba (2024). « Framework for research engagement with First Nations, Metis and Inuit Peoples ». <https://umanitoba.ca/research/sites/research/files/2024-04/framework-research-report-fnmip.pdf>.

la langue des communautés. Ces fonds pourraient couvrir divers besoins tels que les traductions, les salaires des personnes âgées, les déplacements pour la recherche en communauté, etc.

La mise sur pied de ces chantiers requiert une réflexion sur le fonctionnement actuel de certains services à l'UdeM et l'instauration de changements. L'équipe RPP responsable de ce rapport s'est engagée à poursuivre les travaux dans ce sens au cours de l'hiver 2025. La rédaction d'un second rapport est prévue, qui portera sur un diagnostic des pratiques institutionnelles actuelles et auquel les responsables administratifs des services de la recherche de l'UdeM participeront. Nous pourrions alors identifier certaines actions qui pourraient soutenir la transformation institutionnelle en matière de décolonisation de la recherche.

## Références

- Adams, E. (2021). « Can scientists and knowledge keepers sit comfortably together? An indigenous physician's reflections on a decade of participatory research into First Nations nutrition, environment and health ». *Canadian Journal of Public Health*, 112(1), 3-7. <https://doi.org/10.17269/s41997-021-00543-2>.
- Asselin, H. et S. Basile (2012). « Éthique de la recherche avec les peuples autochtones : qu'en pensent les principaux intéressés? ». *Éthique publique*, 14(1), 333-345. <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.959>.
- Asselin, H. et S. Basile (2018). « Concrete ways to decolonize research ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 643-650.
- Assemblée des Premières Nations (APN) (2013). « First Nations Ethics First Nations Ethics Guide on Research Research and Aboriginal Traditional Knowledge and Aboriginal Traditional Knowledge ». [https://achh.ca/wp-content/uploads/2018/07/Guide\\_Ethics\\_AFN.pdf](https://achh.ca/wp-content/uploads/2018/07/Guide_Ethics_AFN.pdf).
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) (2014). *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*.
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) (2023, 28 septembre). *Déclaration sur les droits des Premières Nations à l'autodétermination et à la sécurisation culturelle*. <https://cssspnql.com/produit/declaration-sur-les-droits-des-premieres-nations-a-lautodetermination-et-a-la-securisation-culturelle/>.
- Barbosa, J., J. Canovas et J.-C. Fritz (2012). « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes ». *Éthique publique*, 14(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.970>.
- Basile, S., H. Asselin et T. Martin (2018). « Co-construction of a data collection tool: A case study with Atikamekw women ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 840-860.
- Battiste, Marie (2013). *Decolonizing Education : Nourishing the Learning Spirit*, University of British Columbia Press.
- Blackburn, M.-E., A. Gravel, A. Monette-Deschênes, L. Qashu et S. Bisset pour le groupe Tahatikonhsontóntie' Quebec Network for Indigenous Health Research (Qc-NEIHR) (2024). *Cultural safety in an indigenous health research context: Final report of the roundtable discussions*.
- Blanchet Garneau, A. et J. Pepin (2012). « La sécurité culturelle : une analyse du concept ». *Recherche en soins infirmiers*, 4(111), 22-35.

- Bliss, H., I. Genee, M.-O. Junker et D.P. O'Donnell (2017). « Credit where credit is due: Authorship and attribution in Algonquian language digital resources ». *IDEAH*, 1(1). <https://doi.org/10.21428/f1f23564.3d64b2ed>.
- Bousquet, M.-P. (2019). « Les recherches-action ou collaboratives sont-elles plus éthiques? Réflexions d'une ethnologue en milieu autochtone canadien ». *Canadian Journal of Bioethics*, 2(3), 26-33. <https://doi.org/10.7202/1066460ar>.
- Brant-Castellano, M. (2004). « Ethics of Aboriginal research ». *Journal of Aboriginal Health*, 1(1), 98-114.
- Brown, Joseph Epes et Emily Cousins (2001). « Changeless at the Heart of Change: Concepts of Time and Process ». *Teaching Spirits: Understanding Native American Religious Traditions*, New York : Oxford Academic. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780195138757.003.0002>, Consulté le 3 février 2025.
- Brunette-Debassige, C. (2023) *Tricky Grounds: Indigenous Women's Experiences in Canadian University Administration*. University of Regina Press.
- Bull, J. R. (2010). « Research with Aboriginal peoples: Authentic relationships as a precursor to ethical research ». *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics*, 5(4), 13-22. <https://doi.org/10.1525/jer.2010.5.4.13>.
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN). 2025. « Les Principes de PCAP® Des Premières Nations ». Le Centre de Gouvernance de L'information Des Premières Nations. 2025. <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>.
- Centre des Premières Nations. (2007). *OCAP: Ownership, control, access and possession. Sanctioned by the First Nations Information Governance Committee, Assembly of First Nations*. National Aboriginal Health Organization.
- Charest, P. (2006). Les assistants de recherche amérindiens en tant que médiateurs culturels : expériences en milieux innu et atikamekw du Québec. *Études Inuit*, 29(1-2), 115-129. <https://doi.org/10.7202/013935ar>.
- Commission royale sur les peuples autochtones (1996) « Code d'éthique en matière de recherche ». *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Vol. 5 : Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau, Annexe E., Ottawa : Groupe Communication Canada. <https://data2.archives.ca/e/e448/e011188231-05.pdf>.
- Conseil canadien de la santé (2012). *Empathie, dignité et respect : Créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain*. Toronto : Conseil canadien de la santé.
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Instituts de recherche en santé du

- Canada (IRSC) (2022). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf>.
- Conseil des Atikamekw de Manawan (CAM) et Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) (2020). *Principe de Joyce*. [https://www.atikamekwsipi.com/public/images/wbr/uploads/telechargement/Doc\\_Principe-de-Joyce.pdf](https://www.atikamekwsipi.com/public/images/wbr/uploads/telechargement/Doc_Principe-de-Joyce.pdf)
- Coombes, B., J. T. Johnson et R. Howitt (2014). « Indigenous geographies III: Methodological innovation and the unsettling of participatory research ». *Progress in Human Geography*, 38(6), 845-854. <https://doi.org/10.1177/0309132513514723>.
- Dei, G. J. S. (2000). « Rethinking the role of Indigenous knowledges in the academy ». *International Journal of Inclusive Education*, 4(2), 111-132. <https://doi.org/10.1080/136031100284849>.
- Désilet, G. (2022). Conditions de succès et limites des formations en sécurisation culturelle pour le personnel de santé et services sociaux. Institut national de santé publique, Gouvernement du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2870-formations-securisation-culturelle-sante-services-sociaux.pdf>.
- Éthier, B. (2010). « Terrain de recherche en milieu autochtone : la participation radicale du chercheur à l'ère de la recherche collaborative ». *Altérités*, 7(2), 118-135.
- Felt, L. F. et D. Natcher (2012). « Ethical foundations and principles for collaborative research with Inuit and their governments ». *Études Inuit*, 35(1-2), 107-126. <https://doi.org/10.7202/1012837ar>
- Fortier, J.-F. (2010). « Recherche, éthique et Autochtones : regard exploratoire sur les dilemmes éthiques de la recherche en milieu autochtone ». *Inditerra – Revue internationale sur l'Autochtonie*, (2), 1-14.
- Funnell, S., P. Tanuseputro, A. Letendre, L. Bourque Bearskin et J. Walker (2020). « Nothing about us, without us. How community-based participatory research methods were adapted in an indigenous end-of-life study using previously collected data ». *La Revue canadienne du vieillissement*, 39(2), 145-155. <https://doi.org/10.1017/S0714980819000291>.
- Gentelet, K. (2010). « Les conditions d'une collaboration éthique entre chercheurs autochtones et non autochtones ». *Cahiers de recherche sociologique*, (48), 143-153. <https://doi.org/10.7202/039770ar>.
- Gentelet, K. et A. Bahary-Dionne (2021). « Stratégies des Premiers Peuples au Canada concernant les données numériques : décolonisation et souveraineté ». *tic&société*, 15(1), 189-208. <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.6063>.
- Gentelet, K., S. Basile et H. Asselin (2017). « "We have to start sounding the trumpet for things that are working": An interview with Dr. Marlene Brant-Castellano on concrete ways to

- decolonize research ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 832–839. <https://doi.org/10.14288/acme.v17i3.1423>.
- Gerlach, A. J. (2012). « A critical reflection on the concept of cultural safety ». *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 79(3), 151-158. <https://doi.org/10.2182/cjot.2012.79.3.4>.
- Giabiconi, J. (2012). « Femmes européennes, terrains amérindiens : terra nullius de l'éthique? Réflexions sur les pratiques de recherche ». *Éthique publique*, 14(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.954>.
- Glencross, B., G. Warrick, E. Eastaugh, A. Hawkins, L. Hodgetts et L. Lesage (2017). « Minimally invasive research strategies in Huron-Wendat archaeology: Working toward a sustainable archaeology ». *Advances in Archaeological Practice*, 5(2), 147-158. <https://doi.org/10.1017/aap.2017.7>.
- Hamel-Charest, L. (2022). « De la bonne intention à l'infantilisation : quand des allochtones s'immiscent dans une recherche en milieu autochtone ». *Canadian Journal of Bioethics*, 5(2), 184-188. <https://doi.org/10.7202/1089800ar>.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2007, 13 septembre). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (A/61/L.67 et Add.1).
- Hayward, A., E. Sjoblom, S. Sinclair, et J. Cidro (2021). « A new era of indigenous research: Community-based indigenous research ethics protocols in Canada ». *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics*, 16(4), 403-417. <https://doi.org/10.1177/15562646211023705>.
- Hetoévohotokhe'e Lucchesi, A. (2020). « Spatial data and (de)colonization: Incorporating indigenous data sovereignty principles into cartographic research ». *Cartographica: The International Journal for Geographic Information and Geovisualization*, 55(3), 163-169.
- Hyett, S. L., C. Gabel, S. Marjerrison et L. Schwartz (2019). « Deficit-based indigenous health research and the stereotyping of indigenous peoples ». *Canadian Journal of Bioethics*, 2(2), 102-109. <https://doi.org/10.7202/1065690ar>.
- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et Institut de recherche du Nunavut (IRN) (2007). *Negotiating Research Relationships with Inuit Communities: A Guide for Researchers*. [https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2016/07/Negotiating-Research-Relationships-Researchers-Guide\\_0.pdf](https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2016/07/Negotiating-Research-Relationships-Researchers-Guide_0.pdf).
- Jérôme, L. (2009). « L'anthropologie à l'épreuve de la décolonisation de la recherche dans les études autochtones : un terrain politique en contexte atikamekw ». *Anthropologie et sociétés*, 32(3), 179-196. <https://doi.org/10.7202/029723ar>.
- Jones, A. et K. Jenkins (2008). « Rethinking Collaboration: Working the Indigene-Colonizer Hyphen ». *Handbook of Critical and Indigenous Methodologies*, édité par N. K. Denzin,



- Y. S. Lincoln, et L. T. Smith, Los Angeles : Sage.  
<https://doi.org/10.4135/9781483385686>.
- Lachapelle, L. et C. Maltais Thériault (2018). « À l'écoute de Mishtamek<sup>u</sup> : éthique collaborative et évaluation de la recherche en milieux autochtones, une réflexion sur une expérience terrain ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 687-719.
- Lachapelle, L. et S. Dak Puana (2012). « Mamu minu-tutamutau (bien faire ensemble) : l'éthique collaborative et la relation de recherche ». *Éthique publique*, 14(1).  
<https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.951>.
- Lachapelle, L., S. Dak Puana et C. Maltais Thériault (2021). « Préface ». *Kasalokada ta lagwosada : réalités et enjeux de la recherche collaborative en milieux autochtones*, C. Delamour, J. A. Joncas, D. Bernard, B. Éthier et F. Croce (dir.), Sherbrooke : Peisaj 9-32.
- Lévesque, C. (2016). « Promouvoir la sécurisation culturelle ». *Droits et libertés*, 34(2), 16-19.
- McGregor, D. (2018). « From “decolonized” to reconciliation research in Canada: Drawing from indigenous research paradigms ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 810-831.
- Millaire, K. (rédactrice principale) et Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) (2023, 13 septembre). *Les Premières Nations au cœur du processus : pour une véritable approche de sécurisation culturelle et de respect des droits fondamentaux* [mémoire concernant le projet de loi n° 32, *Loi sur la sécurisation culturelle*, présenté à la Commission des institutions, Assemblée nationale du Québec].
- Mosby, I. (2013). « Administering Colonial Science: Nutrition Research and Human Biomedical Experimentation in Aboriginal Communities and Residential Schools, 1942–1952 ». *Histoire sociale/Social History*, 46(1), 145-172.  
<https://doi:10.1353/his.2013.0015>.
- Nagy, M. (2011). « Introduction. Propriété intellectuelle et éthique ». *Études Inuit*, 35(1-2), 7-33. <https://doi.org/10.7202/1012833ar>.
- Nickels, S. et C. Knotsch (2012). « Inuit perspectives on research ethics: The work of Inuit Nipingit ». *Études Inuit*, 35(1-2), 57-81. <https://doi.org/10.7202/1012835ar>.
- Ouellet, J.-C. (2019). « Le programme de recherches archéologiques d'Ekuanitshit (Mingan) : un exemple d'approche communautaire en archéologie nord-côtière (Québec) ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 48(3), 11-29. <https://doi.org/10.7202/1062131ar>.
- Papatie, D. et E. Brazeau (2012). « Établir un partenariat avec les chercheurs et l'université qui puisse profiter à la communauté [entrevue] ». *Éthique publique*, 14(1).  
<https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.965>.

- Piquemal, N. (2000). « Four principles to guide research with Aboriginals ». *Options politiques*, 21(10), 49-51.
- Schnarch, Brian. (2004). « Ownership, Control, Access, and Possession (OCAP) or Self-Determination Applied to Research: A Critical Analysis of Contemporary First Nations Research and Some Options for First Nations Communities ». *Journal of Aboriginal Health*, 1, 80-95.
- Simpson, L. B. (2014). « Land as pedagogy: Nishnaabeg intelligence and rebellious transformation ». *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 3(3), 2014, 1-25
- Smith, L. T. (2012). *Decolonizing methodologies: Research and Indigenous peoples* (2<sup>e</sup> éd.). Zed Books.
- Sylvestre, P., H. Castleden, D. Martin et M. McNally (2018). « Thank you very much... You can leave our community now. Geographies of responsibility, relational ethics, acts of refusal, and the conflicting requirements of academic localities in indigenous research ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 17(3), 750-779.
- Tythacott, L. et K. Arvanitis (2014). *Museums and Restitution*. Routledge.
- Vodden, Kelly, et Kelly Bannister (2008), « Circularizing knowledge flows : institutional structures, policies, and practices for community-university collaborations », *Making and Moving Knowledge. Interdisciplinary and Community-based Research in a World on the Edge*, John Sutton Lutz et Barbara Neis (dir.), Montreal : McGill-Queen's University Press, 245-270.



*Décoloniser la recherche à l'Université de Montréal : Réflexions sur les bases nécessaires au développement d'une stratégie institutionnelle' - Rapport 1 sur les perspectives des personnes chercheuses, étudiantes et d'organismes autochtones impliqués en recherche a été rendu possible grâce au soutien financier du programme des Chaires de recherche du Canada – subvention pour les projets axés sur l'équité, la diversité et l'inclusion (octroi CRCES-2022-00028)*